



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD

AR Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

2026-2-24

024000000-20260312-2026_2_24-DE
Région COMMUNAUTÉ DE COMMUNES / 2026

Séance du 12 mars 2026

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Etaient présent(e)s

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
26/02/2026

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 0

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), - LARRIEUX Isabelle (absente),

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

Schéma directeur cyclable – approbation

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM ;

Considérant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Périgord-Limousin adopté le 1^{er} avril 2021, et en particulier l'axe 4 intitulé « Se déplacer moins et mieux » dont l'ambition est de faire baisser la part modale des véhicules thermiques ;

Considérant le contrat opérationnel de mobilités du Périgord Vert adopté par la Région Nouvelle Aquitaine le 18 décembre 2025, visant à mettre en œuvre des actions de mobilité cyclable dont la réalisation d'un schéma directeur cyclable ;

Considérant la convention de partenariat pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable des intercommunalités du Périgord Vert conclue le 19 décembre 2025 avec le SCoT et le Pays Périgord Vert ;

Considérant que la Communauté de communes Périgord Limousin, mandataire pour le compte des 3 communautés de communes Dronne et Belle, Périgord Nontronnais et Isle Loue Auvézère en Périgord dans le cadre du contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'ADEME, est lauréate de l'appel à projets CEE AVELO 3 de l'ADEME ;

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_24-DE
Reçu le 17/03/2026

Le Président indique que la communauté de communes a entamé une réflexion sur les mobilités douces. Il s'agit de permettre à la population de se remettre au vélo ou à la marche de proximité. La Communauté de communes a déjà entrepris quelques actions dont par exemple :

- la création d'un guide des mobilités 2025 listant les solutions de transport présentes sur le territoire,
- le service de location de vélos à assistance électrique pour permettre à chacun de tester une alternative à la voiture individuelle,
- la mise en place du dispositif « Savoir Rouler à vélo » dans les centres de loisirs,
- la mise à disposition d'itinéraires pédestres et de boucles cyclables dans les offices de tourisme

En vue d'encourager la pratique cyclable, de nombreuses actions sont donc possibles. Aussi, il était nécessaire de dresser un panorama complet de la mise en œuvre d'une politique cyclable, d'où l'élaboration du schéma directeur cyclable. C'est l'échelle du Périgord Vert qui a été choisie, ce qui a permis de bénéficier d'une prestation d'élaboration gracieuse fournie par les services du SCoT et du Périgord Vert tout en bénéficiant d'un partage d'expériences local (ribéraçais notamment).

Le schéma directeur cyclable du Périgord Vert, désormais en voie d'achèvement, se compose de deux livrets :

- Un livret diagnostic et enjeux qui propose des leviers d'actions pour la mise en œuvre d'une politique cyclable adaptée au Périgord Vert ;
- Un livret de fiches conseils opérationnelles. Il est prévu de réactualiser ce livret en fonction des évolutions techniques, législatives, de financement, d'initiatives, d'innovations, etc.

Le Président précise que le schéma directeur cyclable constitue le premier pas vers une politique cyclable de long terme. C'est la prémisse d'un programme d'actions opérationnel qui reste à définir localement, tant en matière d'animations que d'investissements. Le schéma directeur cyclable facilite à cet égard l'obtention de financements dans le cadre d'appel à projets entre autres.

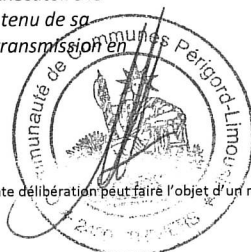
Par ailleurs, le SCoT et le Pays se tiennent à disposition de la communauté de communes pour co-animer avec les services concernés la réflexion entamée dans le cadre du schéma cyclable.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le schéma directeur cyclable du Périgord Vert (documents joints en annexe)**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX

